

Convention d'immobilisation d'un transfert

CONTRAT établi ce _____ jour de _____ 20__ ENTRE:

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

ci-après dénommée "**Université**"

- et -

(Nom du membre)

ci-après dénommé (e) "**Participant(e)**"

- et -

(Nom du Fiduciaire)

ci-après dénommé "**Fiduciaire**"

ATTENDU QUE ledit/ladite **Participant(e)** a accumulé certains fonds à son crédit dans le *Régime de pension de l'Association des Professeurs à Temps Partiel de l'Université d'Ottawa (1991)*, ci-après désigné "Régime";

ATTENDU QUE ledit/ladite **Participant(e)** désire voir tous les fonds figurant à son crédit dans le Régime transférés à son nom à un régime enregistré d'épargne-retraite ou un régime enregistré de retraite, qu'offre le **Fiduciaire**;

ET ATTENDU QUE le Régime ne permet pas d'effectuer des transferts dudit régime à moins qu'une clause de blocage ne soit en vigueur conformément à l'article 9.4 dudit Régime et la Loi sur les régimes de retraite, L. R. O. 1990 Chap. P. 8.

À CES CAUSES, les parties au présent contrat sont convenues de ce qui suit:

1. L' Université d'Ottawa s'engage par les présentes à transférer tous les fonds au crédit du/de la **Participant(e)** dans le Régime à un régime enregistré d'épargne-retraite ou un régime enregistré de retraite, à son nom, qu'offre le **Fiduciaire**.

2. Le **Fiduciaire** s'engage par les présentes à s'assurer et à reconnaître que les fonds transférés au régime enregistré d'épargne-retraite ou au régime enregistré de retraite au nom du/de la **Participant(e)** serviront exclusivement pour une prestation de retraite pour ledit/ladite **Participant(e)** laquelle prestation ne pourra jamais être commuée, rachetée, cédée ou aliénée pendant la vie du /de la **Participant(e)**.

3. En outre, le **Fiduciaire** s'engage à administrer ledit régime enregistré d'épargne-retraite ou régime enregistré de retraite de telle manière qu'il ne soit jamais rayé du registre ni transféré à un autre régime enregistré d'épargne-retraite ou régime enregistré de pension, à moins que les conditions qui y sont contenues ne soient appliquées au régime enregistré d'épargne-retraite ou régime enregistré de retraite ultérieur relativement aux fonds transférés. Le dossier d'épargne devra être administré sur une base d'immobilisation.

4. Ledit/ladite **Participant(e)** par les présentes libère et pour toujours tient indemnes et à couvert l'Université d'Ottawa et ses successeurs de toutes actions, causes d'action, clauses conditionnelles, stipulations, poursuites, créances, cotisations, comptes, contrats, réclamations et dommages, quels qu'ils soient, que ledit/ladite **Participant(e)** pourrait avoir eus ou pourrait actuellement avoir contre l'Université d'Ottawa relativement au Régime.

5. Ledit/ladite **Participant(e)** déclare, qu'en date de la présente entente, il/elle n'est pas une partie à une entente de séparation avec son/sa conjoint(e), n'est pas en instance de divorce ou le sujet d'un jugement en divorce.

EN FOI DE QUOI lesdites parties ont apposé aux présentes leur signature.

SIGNÉ:

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

PAR: _____

(Nom du fiduciaires)

(Nom du représentant officiel)

(Adresse du fiduciaires)

(Signature du représentant officiel)

(Signature du/de la Participant(e))

Université d'Ottawa

Service des ressources humaines, 550 Cumberland, pièce 019, OTTAWA ON K1N 6N5